



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 5256

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la situation des personnes handicapées face à l'emploi. En effet, selon les études de l'Insee, 41 % des jeunes en situations de handicap indiquent avoir subi au moins une fois une situation discriminante, un chiffre huit fois supérieur à celui des personnes valides. Ces chiffres sont appuyés par la Halde qui mentionne le fait que le handicap ou l'état de santé constitue la seconde cause de discrimination (19 %) derrière l'origine. Cette discrimination est particulièrement ressentie dans le milieu professionnel. Le taux de chômage des personnes handicapées est deux fois supérieur à celui des valides, ce qui est particulièrement préoccupant dans le cadre de la conjoncture actuelle. Aussi, la loi de 2005 sur l'égalité des chances oblige les entreprises de plus de 20 salariés à embaucher au moins 6 % de travailleurs handicapés sous peine de sanctions. Pourtant, même si le nombre d'embauches de personnes handicapées a augmenté ces dernières années, seule une entreprise sur deux respecte les quotas imposés par la loi. La loi de 2005 a accéléré l'intégration de ces travailleurs mais les personnes souffrant de pathologies lourdes ou de problèmes psychiques et psychologiques sont encore l'objet d'une lourde discrimination. Les recruteurs ont tendance à préférer les personnes dont l'embauche ne nécessite aucune adaptation ou les handicaps très légers. Ainsi, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à ces situations de discrimination pour les personnes handicapées face à l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5256

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5230

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)